

Délibération n° 067

Objet : Transformation du poste d'assistante de direction (élargissement du grade de Rédacteur au grade de Rédacteur chef)

*Le Comité syndical
sur proposition du président
après en avoir délibéré,*

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n°2005-1200 du 22 septembre 2005 modifiant le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la réussite de l'examen professionnel « rédacteur chef » d'un agent du Syndicat mixte ;

Vu l'avis favorable émis par la CAP du Centre de gestion du Bas-Rhin en date du 24 octobre 2005 ;

Décide d'élargir le poste d'assistante de direction du cadre d'emploi B, du grade de rédacteur au grade de rédacteur chef, au 1^{er} décembre 2005 ;

Charge le président de nommer –le cas échéant– l'agent concerné à ce grade.

*Adopté par le Comité syndical
en date du 25 novembre 2005*

Annexe à la délibération du Comité syndical du 25 novembre 2005 relative à la transformation du poste d'assistante de direction du cadre d'emploi B du grade de Rédacteur au grade de Rédacteur chef

Descriptif de l'emploi				Niveau de recrutement	
Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Motif de la transformation	Cadre d'emploi	Fourchette de grade
Assistante de direction	Seconder le directeur dans le suivi des dossiers, participer à la mise en oeuvre et au suivi du SCOTERS	Temps complet (35 h)	Réussite d'un agent à l'examen professionnel de rédacteur chef	B	Rédacteur à Rédacteur chef